

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 16 (1936)  
**Heft:** 7

**Artikel:** La situation économique de la France et les relations commerciales franco-suisse  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-889134>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

par une incidence possible sur les prix du marché français des dispositions récemment adoptées en France en ce qui concerne les salaires et la durée du travail. »

On ne saurait trouver plus authentique confirmation de ce que nous avons dit en des articles antérieurs tout récents. La répercussion sur notre commerce extérieur des mesures prises à la façon d'une corneille qui abat des noix touchant la hausse des salaires et la restriction de la durée du travail est ici nettement envisagée.

Un département ministériel, celui du Commerce, est obligé, dès aujourd'hui, de prendre des dispositions pour essayer de contrecarrer les effets des mesures prises si imprudemment...

Paris-Midi, du 22 juillet 1936 :

*Le gouvernement va déposer les projets de lois destinés à aider l'exportation française...*

*... mais il dénonce le traité de commerce franco-suisse*

... Après avoir ainsi étayé une des branches essentielles de l'Économie nationale que l'on a réellement poussée au désespoir, il appartient au gouvernement de voir plus loin et de rendre à celle-ci sa prospérité passée.

C'est avec la plus vive émotion que les exportateurs ont appris la nouvelle étrange de la dénonciation de la convention commerciale qui régit nos échanges avec la Suisse.

Le gouvernement français, en faisant part de cette déplorable mesure à nos amis suisses, leur a bien précisé qu'il ne s'agissait, en aucune façon, d'un acte inamical, mais d'une dénonciation *pro forma* « ren-

due nécessaire par une incidence possible sur les prix du marché français » des nouvelles charges sociales.

Les plus aimables commentaires ne réussiront pas à atténuer la portée d'une telle décision.

Le gouvernement s'était, d'ailleurs, engagé à ne pas se laisser entraîner dans une offensive protectionniste généralisée.

Il faut renouveler de suite l'accord commercial franco-suisse. N'est-il pas, d'ailleurs, l'un des plus fructueux pour la France? Pour les cinq premiers mois de l'année 1936, il s'est traduit par un excédent de 153 millions de francs en notre faveur...

Le Temps, du 23 juillet 1936 :

*Contradictions*

... Quelle sera la politique douanière du gouvernement? Il viendra en aide aux exportateurs, notamment en développant l'assurance-crédit. Mais avec ce problème se pose celui de la concurrence étrangère sur notre propre marché. Le gouvernement vient de dénoncer l'accord commercial franco-suisse, et il a expliqué au gouvernement suisse qu'il s'agissait « d'une décision rendue nécessaire par une incidence possible sur les prix du marché français des dispositions récemment adoptées en France, en ce qui concerne les salaires et la durée du travail ». Si les droits de douane ne sont pas relevés, notre industrie supportera difficilement la concurrence étrangère. Si on les relève, on favorise la hausse des prix et on accentue cette disparité avec les prix étrangers qui compromet notre exportation...

# LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE ET LES RELATIONS COMMERCIALES FRANCO-SUISSES

*Allocution prononcée par M. Alfred Bollier, vice-président de la Chambre de commerce suisse en France, à la réunion de l' « Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger », à Zurich, le 30 juin 1936.*

## 1° La situation économique de la France.

Il est, à l'heure actuelle, très difficile de rapporter de façon précise sur ce sujet. Des événements nouveaux sont intervenus et ont amené la France à un carrefour d'où divergent des voies multiples et diverses.

La route que l'on voulait suivre était tracée d'avance, mais des incidents se sont produits qui font hésiter sur la direction à prendre.

Qu'il nous soit cependant permis d'analyser la situation économique de la France en 1935 par rapport aux années précédentes et de faire également le point pour les premiers mois de 1936.

La crise sévit en France depuis plusieurs années, mais elle a toujours évolué avec retardement par rapport à la crise mondiale. Alors que dans l'économie mondiale, des signes d'amélioration se sont manifestés au cours des années 1933 et 1934 et se sont accentués en 1935, la situation économique de la France s'est plutôt aggravée au cours de l'année écoulée. C'est du

moins ce que confirment les observations que nous avons faites à la Chambre de commerce suisse en France et les statistiques établies dans notre pays de résidence.

Nous savons ainsi que la production industrielle n'a cessé de diminuer en France au cours de ces dernières années. Si nous la chiffrons à 100 en 1913, elle s'était élevée à 107 en 1933 pour baisser à 99 en 1934 et à 93 en 1935.

Corrélativement à cette diminution de la production industrielle, le nombre des chômeurs a augmenté : il s'élevait, au mois de janvier 1936, à 440.000 unités, contre 420.000 en janvier 1935, ce qui fait une augmentation de 5 %.

Le nombre des wagons chargés ne s'est élevé en 1935 qu'à 14,6 millions, contre 15,5 millions en 1934, d'où une moins-value de recettes brutes d'exploitation des chemins de fer français de 10 % environ.

Enfin, le commerce extérieur de la France s'est également ressenti de l'aggravation de la crise et le solde négatif de la balance commerciale

s'est élevé en 1935 à 5 milliards 472 millions de francs français, contre 5 milliards 247 millions en 1934, soit une augmentation de déficit de 225 millions.

Cette mauvaise situation de l'économie française paraissait pourtant s'améliorer, si nous nous en rapportons aux statistiques des 5 premiers mois de 1936. En effet, l'indice de la production a passé de 93 en 1935 à 97 dès le mois de janvier 1936. Le nombre des chômeurs n'est plus, au 30 mai 1936, que de 422.036 au lieu de 428.484 au 30 mai 1935, ce qui fait une diminution de 6.448 chômeurs.

Le mouvement global des échanges extérieurs se monte à 16 milliards 162 millions de francs français, pendant les 5 premiers mois de 1936, contre 15 milliards 583 millions pendant la période correspondante de 1935.

Mais, dès l'approche des élections législatives qui eurent lieu le dernier dimanche d'avril et le premier dimanche de mai, on pouvait observer un certain ralentissement des affaires, dû principalement à l'incertitude générale. C'est que le programme électoral du Front populaire n'était pas sans inquiéter les industriels, commerçants et capitalistes, encore que le pacte conclu entre les trois partis du Front populaire ait imposé une certaine pondération aux revendications du plus avancé d'entre eux. Les candidats de gauche ont pu opérer sur un terrain assez propice et le procès qu'ils ont fait de la déflation a été favorablement accueilli, non seulement par leurs partisans habituels, mais aussi par de nombreux petits commerçants, las de la crise, mécontents des mauvaises affaires et des charges fiscales. On a généralement été déçu de ce que la déflation n'ait pas amené la reprise des affaires tant promise et souhaitée; on a oublié qu'il aurait fallu encore des mois avant de pouvoir raisonnablement recueillir les fruits de l'opération à peine amorcée. La critique agissait d'autant plus facilement sur les esprits de tous ceux qui avaient dû consentir à des diminutions de salaires ou de revenus, qu'elle établissait souvent ses comparaisons sur la base qui lui était la plus favorable.

Le monde commercial sait qu'en 1935, à cause de la surabondance de la production, la France a enregistré des cours exceptionnellement bas, pour les denrées agricoles notamment et, par répercussions, pour d'autres articles de consommation courante. Il était donc naturel que ces cours se redressent par la suite. Or, c'est surtout de cette ascension des cours de septembre à novembre 1935 que certains critiques se sont servis pour dire que la déflation avait fait fiasco et que salariés et rentiers avaient été dupés. Cependant, d'après les enquêtes auxquelles il a été procédé en France, l'ensemble des salaires, après avoir baissé quelque peu en 1932 et 1933, de 7 % environ, sont restés presque stationnaires en 1934 et 1935, alors que les statistiques nous disent que le coût de la vie a fortement baissé pendant ce même temps. Elles donnent les indications suivantes :

Indice des prix	de gros	de détail
1913 . . . . .	100	100
1933 . . . . .	382	516
1934 . . . . .	372	496
1935 . . . . .	353	439

Les élections de 1936 ont amené à la Chambre des députés une augmentation du nombre des députés d'extrême-droite et surtout d'extrême-gauche, les communistes en étant les principaux bénéficiaires. Ce déplacement vers la gauche s'est donc fait au détriment des partis du centre et tout spécialement du parti radical. Le Front populaire constitue la majorité de la nouvelle Chambre; le noyau en est le parti socialiste, qui s'appuie à gauche sur les communistes et à droite sur les radicaux. Ces derniers demeurent toutefois les arbitres de la situation, une majorité n'étant possible qu'avec l'apport de ce groupe numériquement important.

Pendant un mois, l'ancien ministre Sarraut s'est occupé de la liquidation des affaires courantes et M. Blum, le leader socialiste qui a constitué le nouveau ministère, ne s'est présenté devant les Chambres que le 1<sup>er</sup> juin. Le parti communiste, quoique numériquement très renforcé, a préféré ne pas participer au gouvernement, mais lui a assuré son appui. Il nous semble que cette circonstance particulière a favorisé singulièrement les événements qui ont suivi immédiatement la constitution du cabinet Blum.

Il ne nous appartient pas de faire de la politique, et si nous relatons tous ces événements, c'est uniquement pour faire ressortir que la France politique a subi un changement profond qui doit nécessairement entraîner un changement de sa vie économique intérieure et probablement une nouvelle orientation dans ses relations commerciales avec l'extérieur.

Il est impossible de dresser un tableau exact de la situation actuelle : tout évolue profondément et il faudra encore quelque temps pour que le cours de la vie puisse suivre le plan général que le gouvernement doit avoir tracé, mais dont l'exécution a été contrariée violemment dès le lendemain de sa constitution.

C'est, en effet, dès les tout premiers jours de juin que commencèrent dans certaines usines métallurgiques de la banlieue parisienne ces grèves dites « sur le tas », au cours desquelles les grévistes occupèrent les usines et consignèrent leurs chefs et directeurs. Ce mouvement s'étendit avec une grande rapidité à toute l'agglomération parisienne, puis gagna la province. Ce mouvement, ayant paralysé sérieusement toute la vie économique pendant plusieurs jours, a occasionné des dommages aujourd'hui incalculables, aussi bien matériels que moraux.

Sans vouloir nous étendre sur les raisons politiques de ces grèves, nous croyons pouvoir affirmer qu'elles ont certainement surpris et même moralement desservi le gouvernement. On prétend que la C. G. T., qui a dirigé ces grèves, a été débordée, et que de nombreux éléments ouvriers, d'opinion très avancée, et grisés par les premiers succès obtenus, n'ont pas voulu se contenter des tarifs de salaires acceptés par leurs délégués dans le cadre du contrat collectif. Le gouvernement a pu obtenir l'évacuation des usines, mettant fin aux atteintes à la propriété privée, qui sont devenues vite populaires.

Au point de vue économique, il est utile d'indiquer que les revendications des grévistes — auxquelles il a été donné suite après que le gouvernement français eût arbitré le conflit entre syndicats ouvriers et syndicats patronaux, — portent sur des augmentations de salaires, des



congés annuels payés, la semaine de 40 heures, le contrôle par un délégué ouvrier de l'application des prescriptions d'hygiène, de l'embauchage et du débauchage. Il importe de souligner que les tarifs convenus représentent des minima et que les salaires anciens plus élevés doivent rester acquis.

Toutes ces conditions nouvelles sont applicables immédiatement, sauf en ce qui concerne la semaine de 40 heures, dont le règlement nécessitera encore une étude longue et ardue. Le but de la C. G. T. paraît être avant tout d'amener les entreprises à résorber les chômeurs, ce qui constituerait pour beaucoup d'entre elles une charge extrêmement lourde, vu les nouveaux tarifs de salaires.

Le gouvernement, en améliorant la puissance d'achat de la classe ouvrière, compte augmenter le courant d'affaires, et maintenir par la production ainsi accrue le coefficient du prix de revient. L'avenir décidera si ces espoirs peuvent se réaliser, alors même que la libre circulation des marchandises est entravée par des restrictions de toutes sortes.

C'est que l'augmentation du prix de revient industriel, du seul fait des nouveaux salaires et avantages, est chiffrée par certains à 35 %. Ce taux ne doit être considéré que comme une moyenne très approximative, car la charge sera finalement plus ou moins lourde, suivant que l'entreprise emploiera des machines au lieu de la main-d'œuvre, suivant que l'objet subira plus ou moins de transformations.

Il convient de faire remarquer que les intentions du gouvernement tendent à augmenter le rendement des producteurs, mais à éviter un nouvel accroissement du coût de la vie; en d'autres mots, de laisser à la charge de l'industrie et du commerce intermédiaire l'augmentation des salaires et l'incidence de la semaine de 40 heures.

L'augmentation du coût de fabrication des industries françaises va avoir vraisemblablement pour conséquence une augmentation des importations étrangères, dont les prix de revient, très spécialement en Allemagne, en Angleterre et aux États-Unis seront nettement inférieurs. Mais les prix de revient suisses, eux, resteront probablement plus élevés. Aussi voudrions-nous attirer votre attention sur ce fait très important, pour votre commerce d'exportation.

## 2° Les relations commerciales franco-suisse.

Nous sommes heureux de cette nouvelle occasion qui nous est donnée d'attirer d'une manière pressante l'attention de l'industrie et du commerce suisses sur l'importance du débouché que constitue pour eux la France et sur les excellentes conditions dans lesquelles nous pourrions encore procéder à des échanges commerciaux avec ce pays.

N'oublions pas, en effet, que la France figure au 2° rang des clients et des fournisseurs de la Suisse, la première place étant occupée par l'Allemagne, qui n'offre toutefois pas les mêmes avantages de liberté de circulation des capitaux et de facilités de paiement. Alors que le total des exportations suisses s'est élevé en 1935 à 822 millions de francs suisses, les exportations vers la France représentent 121 millions, soit 15 %, proportion qui devrait certainement être augmentée, si nous en jugeons par le fait qu'en 1922 nos

exportations en France étaient deux fois plus importantes (240 millions de francs suisses). Nous sommes du reste en droit de chercher à établir un meilleur équilibre entre nos ventes en France et nos achats dans ce pays, ces derniers s'étant élevés pour l'année dernière, par exemple, au double des premières.

La France a toujours étudié avec bienveillance les revendications que nous lui avons présentées et nous devons reconnaître que, dans la mesure du possible, elle nous a accordé les compensations que nous réclamions en considération de l'important bénéfice que lui laissent les échanges franco-suisse. Nous n'avons pas ici à vous rappeler la structure de ces échanges, vous savez que le groupe le plus important des marchandises suisses importées en France est constitué par nos machines, chaudières, etc., qui correspond à 22 % du total. Puis viennent les fromages et produits alimentaires qui représentent 15 % du total des exportations suisses en France; le groupe des produits chimiques, colorants, etc. . . . . . 12 %  
celui des textiles bruts, fils, tissus, broderies . . . . . 11 %  
celui des horlogerie et bijouterie . . . . . 10 %  
la fourniture de courant électrique représenté . . . . . 7 %  
les métaux (cuivre, nickel, aluminium, etc.) . . . . . 5 %  
les peaux brutes, souliers, etc. . . . . 4 %

Alors que l'ensemble des exportations de Suisse en France ont diminué en 1935 par rapport à 1934, certains groupes sont néanmoins en augmentation, tel celui des produits alimentaires, les fruits en particulier; quant aux fromages, si leur importation en France a légèrement augmenté en poids, elle a diminué en valeur, en raison d'une passagère et utile rectification de prix; elle est d'ailleurs en progression pour les 5 premiers mois de 1936. L'exportation de produits chimiques et d'horlogerie est également en progrès en 1935, alors que la plupart des produits de l'industrie mécanique et de l'industrie textile ont continué à rétrograder.

La politique « en vase clos » adoptée par les gouvernements de nos différents pays au début de cette crise (1930-1931) a été reconnue partout comme sujette à erreurs et l'on a observé une certaine réaction contre ces tendances d'isolement des économies nationales, qui ne pouvaient qu'anémier leurs forces vitales et augmenter la crise dont nous souffrons.

La Suisse et la France n'ont point échappé à cette tendance, elles y ont été entraînées par le jeu de la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée, qui les a obligées, l'une vis-à-vis de l'autre, à maintenir leurs barrières douanières; en les abaissant, d'autres pays auraient profité des avantages qu'elles se seraient concédés et auraient risqué d'inonder nos marchés intérieurs de produits fabriqués dans des conditions très différentes de la France et de la Suisse et souvent exportés vers ces deux pays grâce à des primes de formes diverses.

Néanmoins, la France et la Suisse continuent à s'accorder réciproquement le plus grand nombre d'avantages possibles. Il est bon de rappeler que la convention de commerce conclue entre nos deux pays le 29 avril 1934 représente pour nos échanges franco-suisse un gage de sécurité,

car conformément à cette convention les droits de douane ne pourront être relevés sans préavis et même dénonciation. Au surplus, des garanties nous sont encore données du fait de traités de commerce conclus récemment entre la France et d'autres pays, dont nous bénéficions par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée. Des arrangements ont également été obtenus en marge de cette convention, en particulier en ce qui concerne les contingents. Il est juste, d'ailleurs, de reconnaître, contrairement à ce qui est trop souvent affirmé, que ceux-ci ne sont pas l'unique cause de la diminution de nos exportations en France; certaines mesures administratives contre lesquelles nous nous sommes élevés constituent également des entraves, de même que les droits de douane trop élevés, qu'il faudrait réviser car, entre temps, les marchandises qu'ils grèvent ont été perfectionnées dans le sens d'une simplification qui a diminué leur valeur, d'où exagération dans l'incidence des droits de douane qui les frappent.

Une des principales causes de cette raréfaction de nos ventes en France est la diminution du pouvoir d'achat de ce pays, mais il y a encore de grandes possibilités pour nos produits suisses qui devraient être souvent mieux adaptés au goût et aux besoins des consommateurs français.

Le prix de vente des marchandises suisses constitue trop souvent le seul obstacle à leur écoulement sur le marché français; selon nous, il faudrait donc que nos produits y arrivent à des prix s'adaptant mieux aux circonstances nouvelles qui résultent de la crise, c'est-à-dire à des prix sensiblement plus bas que les prix actuels. Pour y parvenir, comme le Dr. Hans Sulzer l'a magistralement exposé le 28 avril, devant 200 membres et amis de la Chambre de commerce suisse en France, nos industriels ont déjà fait de larges sacrifices sous forme de compressions. Nous ne saurions trop les engager à poursuivre ces efforts. Mais il nous paraît aussi qu'il serait désirable que nos pouvoirs fédéraux, cantonaux et commerciaux réduisent d'une façon ou d'une autre le coût de la vie, notamment en

diminuant les charges qu'ils imposent à l'industrie, à l'agriculture et au commerce en général.

La Chambre de commerce suisse en France, aujourd'hui forte de plus de 1.100 membres, rappelle que son but principal est de contribuer à développer et à améliorer les relations commerciales franco-suisse. Elle a voué 20 années d'efforts incessants à cette cause et elle est à même de mettre à la disposition de ses membres et amis une expérience éprouvée, une documentation riche et précieuse.

Des commissions spécialisées accomplissent un labeur continu du plus grand intérêt; nous venons de créer une commission nouvelle qui a pour tâche d'étudier et de proposer tous moyens susceptibles de favoriser et d'intensifier les échanges commerciaux avec les colonies françaises.

Notre institution est en étroite collaboration avec l'administration fédérale, avec la Légation Suisse de Paris, avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et tous ces appuis lui sont infiniment précieux. Elle collabore, de plus, constamment et utilement avec la Chambre de commerce française à Genève et avec les Chambres de commerce suisses à l'étranger.

Notre Chambre de commerce a créé cette année, grâce au concours de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, une section suisse à la Foire de Paris qui a eu un vif succès et qui nous incite non seulement à la continuer, mais à l'amplifier. Elle suit avec le plus grand intérêt les préparatifs pour l'Exposition de 1937 et compte y jouer un rôle utile, comme dans tous les domaines qui sont de son ressort et où ses services peuvent contribuer à favoriser les relations économiques des deux pays amis, qui sont faits pour s'entendre.

La Chambre de commerce suisse en France est, avant tout, échangiste; c'est pourquoi elle souhaite dans tous les domaines le retour à un régime de stabilité. C'est, à son avis, la première condition pour la reprise des échanges internationaux qui seule peut amener la fin de la crise économique.

## CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

### **Les échanges franco-suisse pendant les 6 premiers mois de l'année 1936 :**

Les exportations françaises en Suisse se sont élevées à 450 millions de francs français, contre 531 millions de francs français pendant la même période de l'année 1935, soit une *diminution* de 15 0/0. Ce sont essentiellement les ventes en Suisse de houille, fer, acier, fils de soie et automobiles français qui ont diminué.

Les importations suisses en France se sont élevées à 273 millions de francs français, contre 244 millions de francs français, pendant la même période de l'année 1935, soit une *augmentation* de 11 0/0. Ce sont essentiellement les ventes en France des fromages suisses qui ont augmenté.

Le solde de la balance franco-suisse a été de 177 millions de francs français en faveur de la France, contre 287 millions de francs français pendant la même période de l'année 1935, soit une diminution de 28 0/0.

Il est intéressant de remarquer à ce sujet que le

solde actif pour la France de ses échanges avec la Belgique a diminué de 62 0/0 pour le premier semestre de cette année par rapport à la même période de 1935 et de 72 0/0 en ce qui concerne les échanges franco-allemands.

### **L'Exposition Internationale de Paris en 1937 aura-t-elle lieu?**

Nous relevons dans le *Matin*, du 1<sup>er</sup> août, les indications suivantes relatives à la manifestation de l'année prochaine :

« Par suite de faits sur lesquels il est inutile de revenir, le commissariat général se trouve jugulé par la hausse, une hausse qui s'est élevée jusqu'à 40 0/0 dans l'adjudication du pavillon de la céramique, et qui dépasse 50 0/0 dans les offres faites pour l'édification du pavillon du mobilier. Il faut compter, en outre, avec les primes d'assurances que, dans leurs propositions, les adjudicataires se réservent de demander au commissariat général, en cas d'imprévu. De plus, les nations étrangères font également appel